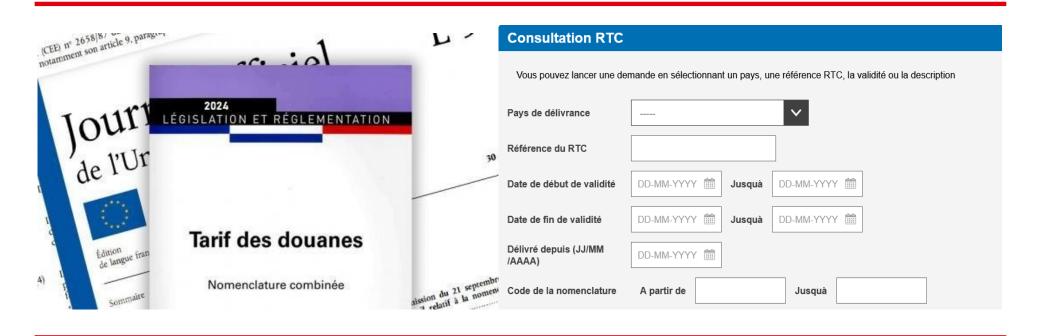
## Fiche pratique n°03



# L'accès au service en ligne EBTI-STP (Trader Portal)



## Table des matières

1) Présentation du service en ligne EBTI-STP	3
2) Les modalités de connexion à EBTI-STP	5
a) Les conditions préalables pour accéder à EBTI-STP	
´ → Être titulaire d'un numéro EORI	5
→ Disposer d'un compte douane.gouv.fr certifié	
→ Être habilité à EBTI	7
b) La connexion à EBTI	
c) Le tableau de bord d'EBTI	
3) Inscription aux notifications par courriel	



#### 1) Présentation du service en ligne EBTI-STP

EBTI est un service en ligne développé par la Commission européenne, et utilisé par 23 États membres. EBTI est le système informatique qui permet aux entreprises de déposer leur demande de renseignement tarifaire contraignant et aux autorités douanières d'instruire ses demandes et de délivrer les autorisations. EBTI est également une base de donnée qui regroupe l'ensemble des décisions RTC octroyées dans l'Union européenne.

La France utilise EBTI pour la délivrance des RTC depuis octobre 2024.

Depuis 2019, l'Union européenne a créé un portail des opérateurs en douane de l'UE (EU-CTP pour EU Customs Trader Portal). Ce portail a vocation à devenir le point d'accès unique pour les opérateurs pour déposer leurs demandes d'autorisations douanières, comme les renseignements tarifaires contraignants.

L'accès à EBTI s'opère via le système centralisé de gestion uniforme des utilisateurs et de signature numérique UUM&DS (Uniform User Management & Digital Signature). En France, l'accès à ce portail s'effectue depuis votre compte douane.gouv.fr.

La procédure pour accéder au portail est présentée au point 2).

Le portail EBTI-STP vous permet :

de déposer des demandes de RTC;

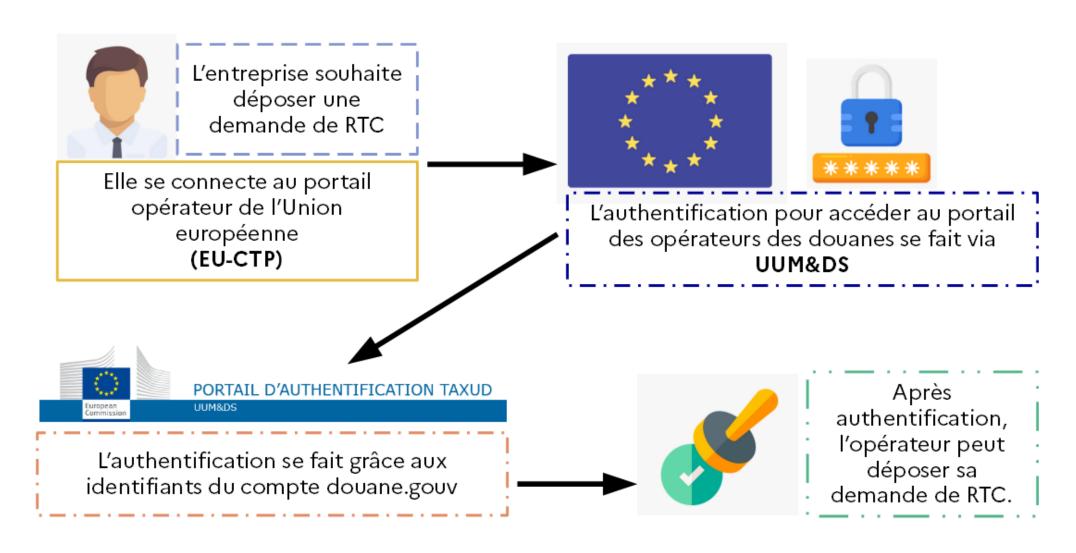
d'échanger de manière dématérialisée avec l'administration pendant l'instruction de la demande ;

de gérer vos tâches et notifications par voie dématérialisée ;

de recevoir des notifications par courriel à chaque évolution de votre demande ;

d'avoir une vue complète sur les demandes déposées et les décisions dont vous êtes titulaires.







- 2) Les modalités de connexion à EBTI-STP
- a) Les conditions préalables pour accéder à EBTI-STP

#### → Être titulaire d'un numéro EORI

Le numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques (numéro EORI) est un numéro d'identification, unique sur le territoire douanier de l'Union, attribué par une autorité douanière à un opérateur économique en vue de son enregistrement à des fins douanières.

### → Disposer d'un compte douane.gouv.fr certifié

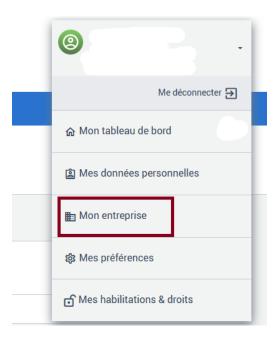
L'identifiant douane.gouv.fr ne doit pas contenir de caractères spéciaux et avoir une longueur comprise entre 8 et 20 caractères. Si votre identifiant ne respecte pas ces critères de forme, créer un nouveau compte douane.gouv.fr en utilisant une adresse mail différente de celle utilisée pour votre premier compte.

Votre compte doit être certifié.

Pour vérifier si votre compte est certifié, il faut : 1) se connecter au portail douane.gouv.fr.



2) cliquer sur « Mon entreprise »



3) Vérifier la mention « compte certifié »



Si votre compte n'est pas certifié, vous pouvez en faire la demande en interne à votre correspondant d'entreprise. Cette personne dispose dans le tableau de bord de son compte douane.gouv.fr d'un accès au service en ligne « correspondant Entreprise (Admin Pro-douane) » permettant la certification des comptes.

Si vous ne disposez pas de correspondant d'entreprise, contactez votre pôle d'action économique.

#### → Être habilité à EBTI

La demande d'habilitation est à solliciter auprès de votre pôle d'action économique (PAE).

En fonction de votre lieu d'établissement, vous pouvez contacter le PAE de votre région : les coordonnées des PAE sont disponibles à l'adresse <a href="https://www.douane.gouv.fr/les-cellules-conseil-aux-entreprises-cce">https://www.douane.gouv.fr/les-cellules-conseil-aux-entreprises-cce</a>

Dans votre courriel, préciser en objet « Demande d'habilitation – Applicatif européen EBTI » et indiquer dans le contenu l'identifiant du ou des comptes personnels douane à habiliter.

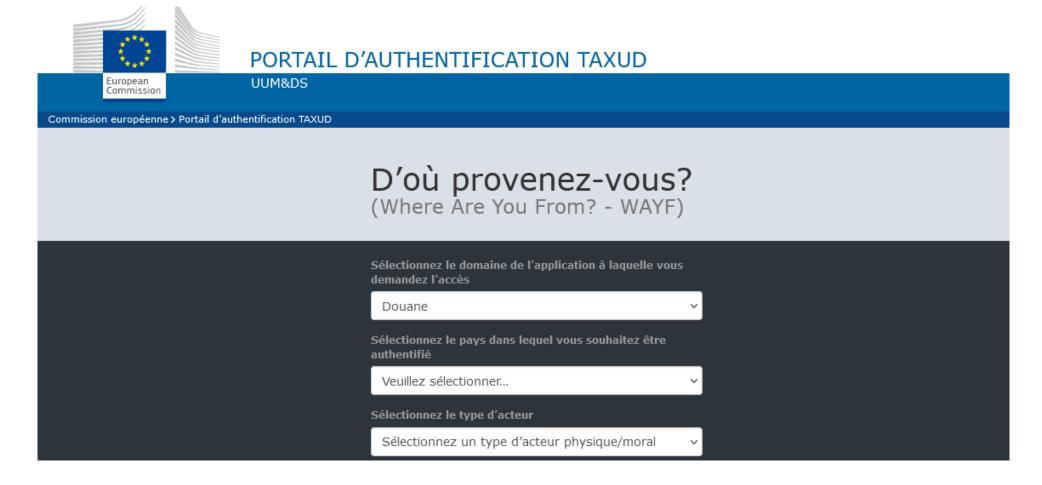
Pour habiliter un compte, le compte douane.gouv doit être :

- certifié
- rattaché à un numéro EORI
- uniquement composé de caractères alphanumériques et comporter de 8 à 20 caractères.



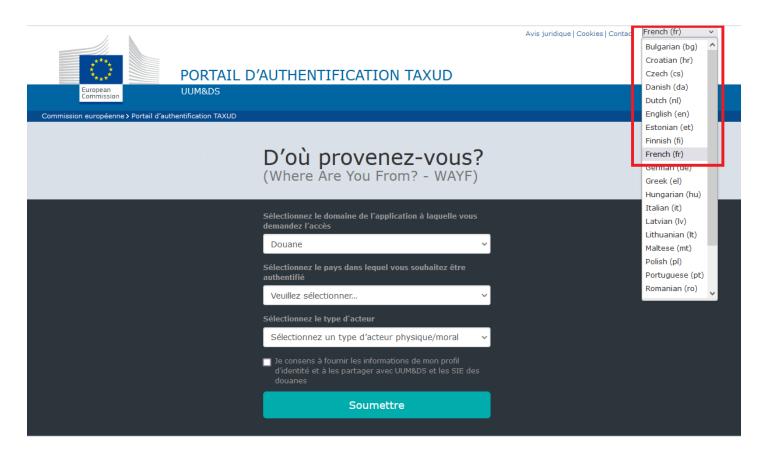
#### b) La connexion à EBTI

La connexion à EBTI s'effectue via le portail d'authentification UUM&DS.

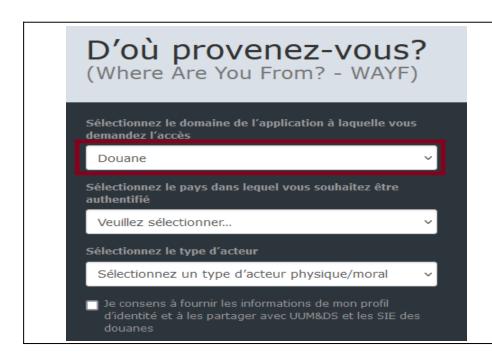




Vous pouvez modifier la langue de la page en sélectionnant « French » dans le menu déroulant situé en haut et à droite de l'écran d'accueil.







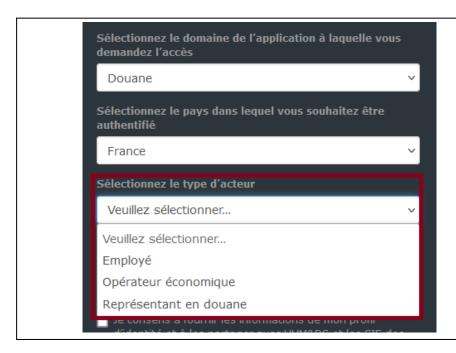
1) Sélectionner le domaine de l'application à laquelle vous demandez l'accès : Douane





2) Sélectionner le pays dans lequel vous souhaitez être authentifié : FRANCE



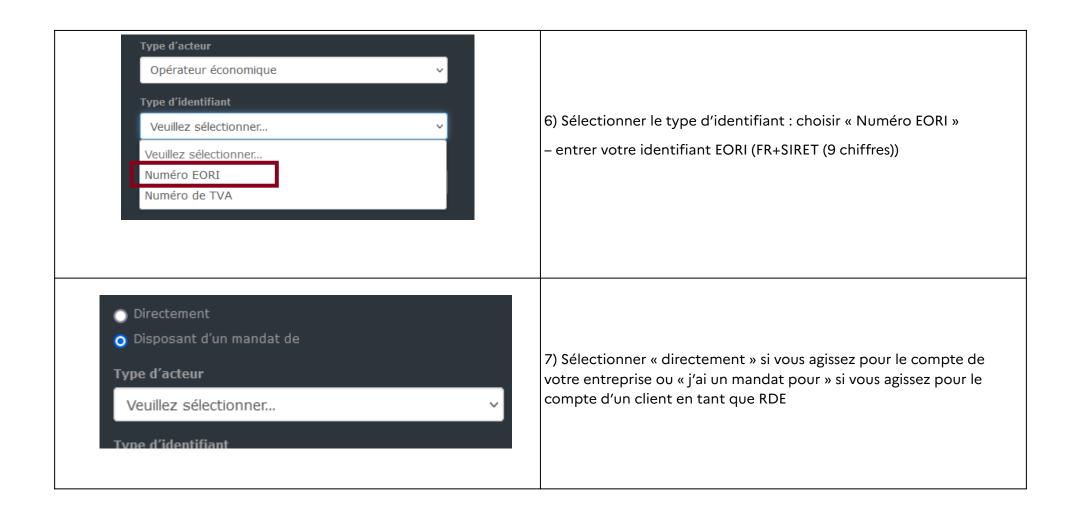


- 3) Sélectionner le type d'acteur :
- sélectionner « Employé » si vous agissez pour le compte de votre entreprise
- sélectionner « Représentant en douane RDE » si vous agissant pour le compte d'un client en tant que représentant en douane.

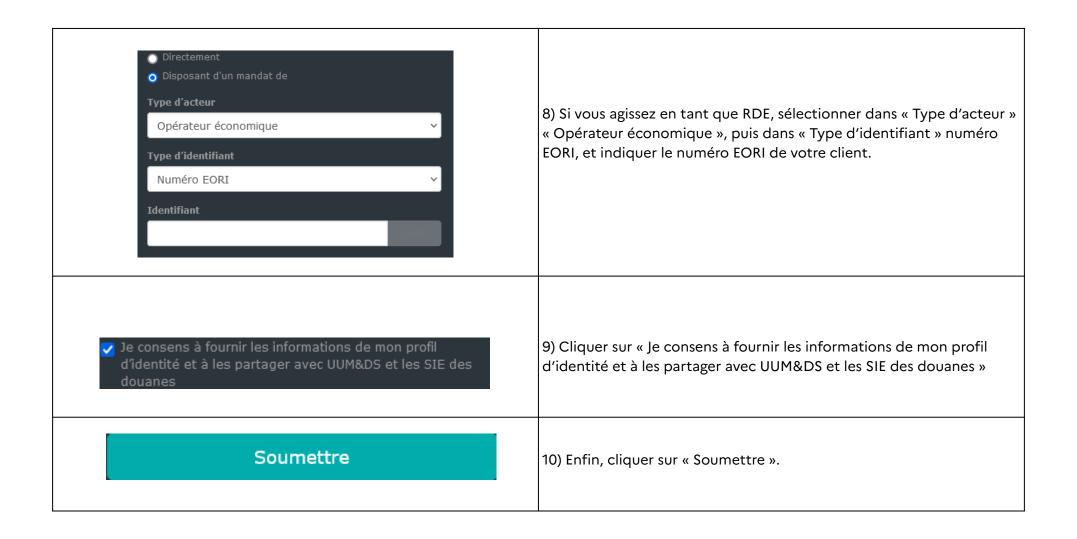














Après avoir cliqué sur « Soumettre », la page de connexion suivante apparaît.



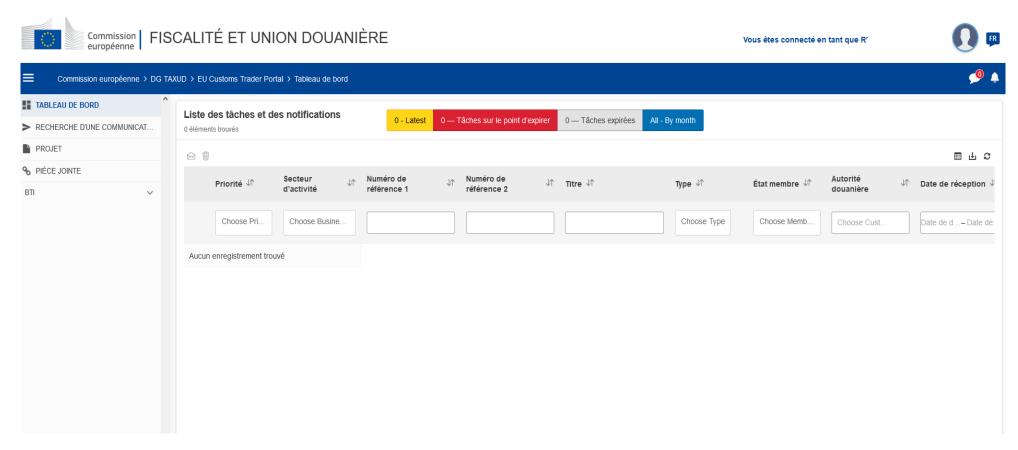
Renseigner les champs

- identifiant
- mot de passe.



#### c) Le tableau de bord d'EBTI

Une fois connecté, vous arrivez sur la page « Tableau de bord »:



La présentation générale d'EBTI est explicitée dans la fiche pratique n°04.



#### 3) Inscription aux notifications par courriel

EBTI permet aux entreprises de s'abonner aux notifications en renseignant des adresses courriels depuis les préférences « utilisateurs ».

#### À quoi servent les notifications?

- Les notifications permettent d'informer les opérateurs économiques du suivi de leur demande.
- Dans le cadre de l'instruction de votre demande, le pôle RTC du SND2R peut vous poser des questions ou demander l'envoi d'échantillon. Pour répondre à ces demandes, vous disposez d'un délai légal de 30 jours. Recevoir les notifications garantit un dialogue continu et fluide entre l'administration et vous, dans le respect des délais légaux.
- Les notifications peuvent également informer les entreprises lorsque leur RTC n'est plus valide.

L'inscription aux notifications est très fortement recommandée.



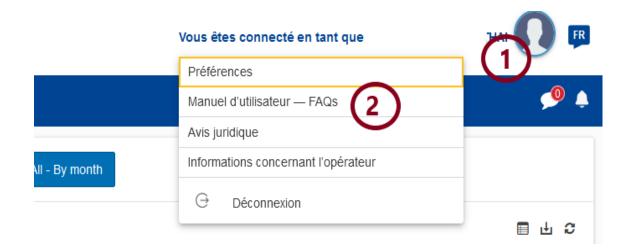
En cas d'absence de réponse aux demandes du SND2R, votre demande pourra être rejetée pour défaut de réponse dans le délai imparti.

#### Comment activer les notifications?

Dans votre tableau de bord, cliquer sur votre profil situé en haut à droite de l'écran.

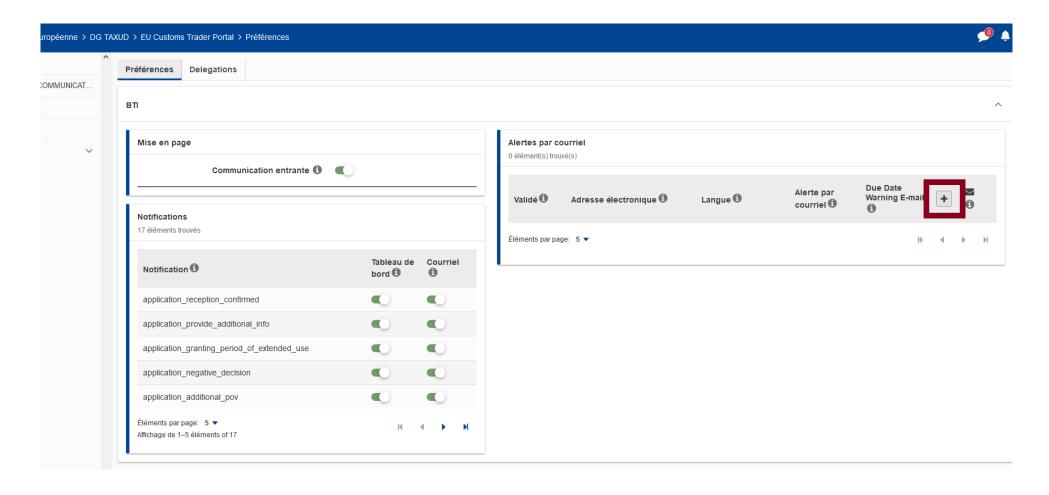
Cliquer ensuite sur « Préférences ».





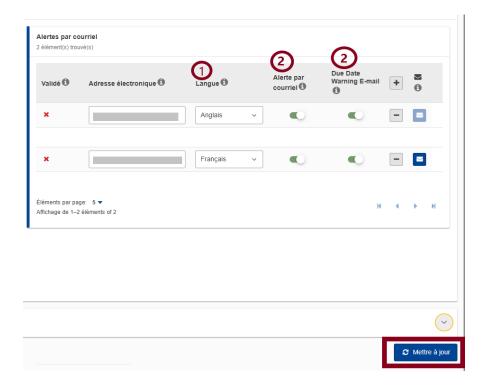
Dans la partie « Notifications », sélectionner les alertes affichées sur le tableau de bord et celles devant être adressées par courriel. Ces notifications correspondent aux différents cas pouvant se présenter lors du dépôt de votre demande de RTC. Pour plus d'information sur le cycle de vie de la demande de RTC, consultez la fiche pratique n°05.





Dans l'encart « Alertes par courriel », cliquer sur le bouton « + » encadré dans l'image ci-dessus.



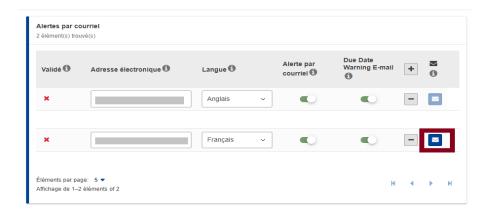


Une fois votre adresse courriel renseignée, sélectionner :

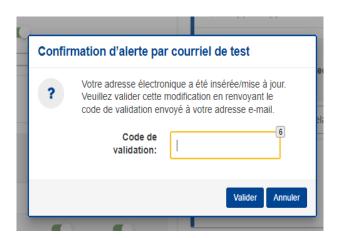
- 1. La langue dans laquelle vous recevrez vos notifications;
- 2. recevoir une ou deux alertes par courriel :
- une alerte par notification;
- et une alerte vous avertissant qu'un délai alloué à une tâche va bientôt expirer. Dans ce dernier cas, l'alerte vous sera adressée à quatre intervalles différents: <u>15 jours, 5 jours, 2 jours et 1 jour</u> <u>avant l'expiration de la tâche</u> à laquelle vous devez répondre.

Une fois les adresses courriel renseignées, dérouler jusqu'au bas de la page pour cliquer sur le bouton « mettre à jour ».





Afin d'activer les adresses courriel renseignées, cliquer sur le bouton représentant une enveloppe blanche sur fond bleu tout à droite de la ligne dédiée à une adresse courriel.



Une fenêtre pop-up apparaît vous demandant de renseigner un code de validation envoyé à l'adresse courriel que vous souhaitez activer.

Consulter votre boîte de réception correspondante à l'adresse courriel renseignée et valider le code.





Les adresses courriel validées seront associées à une encoche verte à gauche de la ligne et à une croix rouge si elles n'ont pas encore été activées via le code de validation.





#### Les navigateurs compatibles avec EBTI-STP sont

Navigateurs	Versions
Google Chrome	Version 75 et suivante
Mozilla Firefox	Version 66 et suivante
Microsoft Edge	Version 80 et suivante

Pour toute difficulté, vous pouvez déposer une demande d'assistance via le service en ligne OLGA.



<sup>→</sup> Si vous vous connectez depuis un navigateur dont la version ne correspond pas à la version minimale prise en charge par la version actuelle du portail, une fenêtre contextuelle s'ouvrira pour vous permettre de télécharger une version du navigateur compatible.